

## 247<sup>e</sup> séance

### PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense

*Texte adopté par la commission – n° 1234 rectifié*

#### Article 2 (suite)

Est approuvé le rapport annexé à la présente loi, qui fixe les orientations relatives à la politique de défense et les moyens qui lui sont consacrés au cours de la période 2024–2030. Il précise les orientations en matière d'équipement des armées à l'horizon 2035 et les traduit en besoins financiers programmés et en ressources budgétaires associées jusqu'en 2030, en fixant l'objectif de porter l'effort national de défense à hauteur de 2 % du produit intérieur brut (PIB) entre 2025 et 2027.

#### RAPPORT ANNEXÉ (suite)

- ① La présente loi de programmation militaire (LPM) confirme et amplifie l'effort de défense engagé par la précédente. Elle traduit la volonté politique du Président de la République, depuis 2017, de mettre un terme à plusieurs décennies de diminution de nos capacités militaires. Elle répond aux enjeux et aux défis mis en évidence par la Revue nationale stratégique de novembre 2022. Cette analyse de notre environnement guide nos décisions pour l'avenir de notre outil militaire dans un contexte de ruptures technologiques, de réarmement et de contestation explicite des principes du droit international. Aussi, la présente loi porte l'ambition d'un modèle rénové pour nos armées, au service d'une France souveraine qui défend son autonomie stratégique, puissance d'équilibres et fiable comme partenaire diplomatique et militaire. Véritable projet politique et militaire de transformation, elle s'inscrit en complémentarité de la précédente LPM : après les réparations nécessaires, il faut désormais bâtir l'avenir.
- ② Ce réexamen approfondi de notre modèle d'armées – armée d'emploi – confirme les grands fondamentaux de notre défense dessinés dans les années 1960 et remis à jour dans les années 1990 : une défense de notre métropole et de nos outre-mer qui repose sur la dissuasion nucléaire, les forces de souveraineté et les capacités de projection et d'intervention, mise en œuvre par une armée professionnelle et appuyée sur une base indus-

trielle et technologique de défense (BITD) souveraine. À cette fin, seront établis des plans de mobilisation des ressources énergétiques, minières, industrielles et scientifiques.

- ③ D'importantes évolutions sont cependant nécessaires pour adapter cet outil militaire à l'évolution des menaces prévisibles à l'horizon 2035–2040, notamment – mais pas exclusivement – à la lumière du conflit en Ukraine. Sont aussi prises en compte les évolutions et leçons tirées de plus de vingt ans de lutte contre le terrorisme et de conflits asymétriques en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe.
- ④ Enfin, pour maintenir la supériorité opérationnelle de nos armées, une transformation doit être entreprise pour anticiper les sauts technologiques et les usages associés, notamment dans le domaine de l'espace, de la cybersécurité, des drones, de l'informatique quantique ou de l'intelligence artificielle. En cela, cette LPM 2024-2030 est décisive pour l'avenir de nos armées. Elle permet à la France de tenir son rang au sein des nations capables de s'adapter aux défis liés aux champs nouveaux et à notre BITD de réussir l'intégration agile de ces évolutions.
- ⑤ **1. Transformer nos armées pour que la France conserve une supériorité opérationnelle**
- ⑥ **1.1. Renforcer la protection de nos territoires face aux menaces actuelles comme futures**
- ⑦ Le cœur de notre souveraineté sera consolidé. Par la dissuasion nucléaire, tout d'abord, qui reste le cœur de notre défense en protégeant la France et les Français contre toute menace d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Les composantes aériennes, aéronavales et navales de la dissuasion nucléaire seront ainsi modernisées dans une logique de stricte suffisance. Dans le domaine des armes, tout d'abord, avec la mise en place de missiles nucléaires aéroportés air–sol moyenne portée améliorés (ASMP-A) rénovés et la préparation de la quatrième génération de missiles aéroportés, ainsi que la poursuite des évolutions du missile M51 pour la composante océanique. Dans le domaine des porteurs de ces armes, ensuite, avec les travaux sur les prochaines générations d'avions (évolution du Rafale et préparation de l'avion de combat futur « SCAF ») et de sous-marins (SNLE de troisième génération). Les moyens de transmission associés seront également modernisés.

- 8) Ensuite, il s'agit d'améliorer notre contribution à la protection du territoire national, singulièrement de nos territoires d'outre-mer, où l'accumulation des tensions stratégiques et les stratégies hybrides – sans oublier les effets liés au changement climatique – nous obligent à revoir notre dispositif. Un effort substantiel sera consacré à nos programmes patrimoniaux et à leur capacité à intégrer des services commerciaux en termes de moyens de surveillance et de renseignement sur notre environnement (avions, satellites et drones), d'action (corvettes, hélicoptères, vecteurs terrestres), de réactivité en matière d'intervention (premiers moyens de réaction immédiate locale, capacités de transport tactique et stratégique pour les renforts), de signalement stratégique et de prévention par la densification et le continuum de nos actions partenariales avec le secteur privé national et nos alliés.
- 9) Au-delà, les armées contribueront davantage à la cohésion et à la résilience de la Nation en s'appuyant sur un lien Nation-armée rénové et plus visible (service national universel, modification de la doctrine d'emploi des réserves et augmentation de ces dernières, organisation du tissu industriel, lien avec les collectivités territoriales, participation accrue aux cérémonies patriotiques, etc.). Une attention particulière sera prêtée au renforcement du lien entre la jeunesse et les armées, qui constitue un enjeu essentiel pour la cohésion nationale. Les armées participeront pleinement à l'enseignement de la défense, par exemple grâce au témoignage de réservistes. Le ministère des armées créera un module de sensibilisation aux enjeux et à l'esprit de défense, qui sera intégré aux formations habituellement délivrées aux entrepreneurs et aux employeurs par les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat. Enfin, l'articulation et la coordination avec les forces de sécurité intérieure seront encore renforcées, notamment par la mise en place de réserves territoriales (gestion locale de crises, sanitaires ou climatiques) ainsi que par un meilleur suivi de la réserve opérationnelle de niveau 2 en matière de ressources humaines. À ce titre, la défense sol-air – sur toutes les couches – soutiendra non seulement notre dissuasion mais participera également à la sécurisation des grands événements (dont les jeux olympiques et paralympiques) et des outre-mer.
- 10) L'importance du dérèglement climatique constitue un facteur de changement profond pour les armées, acteurs essentiels en matière de gestion de crise et de maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national et international. Les catastrophes climatiques et les événements extrêmes qui résultent de la hausse de la température à l'échelle mondiale sont une source de danger et de déstabilisation majeurs pour les populations. À ce titre, la défense nationale est appelée à engager une profonde réflexion pour intégrer le changement climatique à ses missions, ses stratégies et ses plans opérationnels et tactiques. Cette démarche, engagé par un projet de stratégie ministérielle « Climat & Défense » approuvé le 25 avril 2022, doit aboutir à un plan d'action global.
- 11) **1.2. Réagir de manière décisive en cas d'engagement majeur**
- 12) Le deuxième axe de transformation est notre capacité à faire face à un engagement majeur et à des affrontements de haute intensité. Notre réactivité sera garantie par un échelon national d'urgence renforcé et fiabilisé, structuré autour des moyens nécessaires pour une intervention sous faible préavis, même au plus loin. Il s'agit, d'une part, de rehausser le niveau d'exigence de préparation opérationnelle et de disponibilité des matériels (optimisation des stocks de munitions, y compris les plus complexes, et de lots de maintien en condition opérationnelle) et, d'autre part, de définir des stades d'alerte permettant d'adapter le niveau de notre défense à la menace. Cela se traduira par des engagements dont le dimensionnement et la durée pourront être adaptés plus vite, notamment grâce à un renforcement de la mobilité. Pour garantir la réactivité de notre BITD, une réserve opérationnelle industrielle sera créée. Des réservistes, sous statut militaire, de l'ordre de 2 000 personnes, pourront être mis à la disposition des industries pour accroître rapidement et significativement la cadence de production pour faire face à un conflit de haute intensité.
- 13) Cette capacité à réagir et à tenir dans la durée dépendra notamment de l'agilité de notre BITD et des leviers de « l'économie de guerre », comme la relocalisation des moyens de production et des savoir-faire sur le territoire national, la sécurisation des approvisionnements de certaines matières premières ou de composants et de pièces critiques permettant aux armées de s'appuyer sur des stocks reconstitués en matières premières, en pièces critiques ainsi qu'en munitions et en éléments manufacturés. En ce sens, l'État favorisera la mise en place de mesures visant à orienter l'épargne et les investissements privés vers les entreprises de la BITD. Cette capacité imposera également de concevoir les équipements futurs des armées en trouvant un équilibre entre rusticité et hyper-technologie pour concilier supériorité opérationnelle, délais de production rapide et coût de possession pour l'État. Le panachage des munitions sera privilégié, avec un équilibre entre des munitions de haute technologie et des munitions de masse. Cet équilibre permettra de conserver une supériorité technologique et de pouvoir répondre à une situation de haute intensité dans la durée.
- 14) La vigueur de notre BITD dépend de la capacité de financement des entreprises qui la composent. Afin de lever les difficultés de financement liées au refus opposé par les banques et permettre les investissements d'avenir, les ministères des armées, de l'économie et des finances devront mettre en place une mission commune de médiation du crédit Défense, à l'instar de la mission de médiation du crédit mise en place auprès des entreprises du secteur civil.
- 15) La présente loi de programmation militaire prévoit également d'anticiper certains besoins capacitaires par des innovations de rupture. Plutôt que simplement chercher à « rattraper un retard », les armées et la direction générale de l'armement (DGA) assumeront des paris technologiques pour anticiper les prochaines générations d'équipements, dès lors que le contexte et les menaces le permettent. Ce soutien aux innovations de rupture bénéficiera en particulier aux petites entreprises de la BITD et favorisera des expérimentations au plus près du terrain.
- 16) Surtout, pour mener des actions décisives, il sera essentiel d'être en mesure de combiner des effets dans les champs immatériels et physiques (guerre électronique et cyber, notamment par le renforcement des capacités de lutte informatique offensive), avec les capacités à forte valeur ajoutée opérationnelle que la présente loi de programmation militaire prévoit de durcir.

- 17** **1.3. Défendre et agir dans les espaces communs, nouveaux lieux de conflictualité pour maintenir le droit et conserver notre liberté d'action**
- 18** Troisièmement, il sera essentiel de maîtriser les nouveaux espaces de conflictualité pour prévenir, détecter, attribuer et contrer les stratégies hybrides, c'est-à-dire volontairement ambigus, directes ou indirectes, de nature militaire ou non, attribuables ou non, de nos compétiteurs.
- 19** Les forces spéciales des trois armées auront un rôle clé dans ce contexte et feront l'objet d'un effort pour renforcer leurs capacités d'actions dans des conflits majeurs déclarés ou face à une situation qui constitue une menace pour la Nation, mais aussi en dessous de ce seuil pour contrer les actions hybrides. Nos capacités de renseignement et leur organisation seront perfectionnées pour mieux identifier, comprendre, analyser et attribuer les activités déstabilisatrices. Nos capacités de surveillance et d'action seront ainsi étendues dans les espaces maritimes, numérique, exo-atmosphérique et haut-atmosphérique. Ainsi, une capacité de maîtrise des fonds marins sera engagée jusqu'à une profondeur de 6 000 m. La montée en puissance de nos capacités spatiales sera également poursuivie en s'appuyant notamment sur le *New Space* et en développant une capacité d'action dans l'espace. La stratégie spatiale de défense (SSD) sera actualisée afin de prendre en compte des enjeux opérationnels de la très haute altitude.
- 20** **1.4. Une France puissance influente, solidaire et partenaire de souveraineté**
- 21** Enfin, nous repenserons et diversifierons nos partenariats stratégiques pour renforcer nos capacités de prévention et d'intervention ainsi que notre aptitude à mener, avec nos alliés, en tant que nation-cadre, une opération d'envergure. La France, pourvoyeuse de sécurité, souhaite des coopérations mutuellement bénéfiques, notamment dans le champ de la souveraineté, au soutien de notre diplomatie de puissance d'équilibres. Elles se déclineront de manière différenciée et adaptée à nos partenaires, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et du Sud, en Océanie, en Europe ou au sein de l'Alliance atlantique. En particulier, la France investira la sphère de la francophonie pour y nouer des partenariats approfondis. En lien avec nos partenaires, les relations de défense seront éventuellement révisées et adaptées au prisme des nouvelles ambitions définies en commun.
- 22** En parallèle, la France accordera une importance renouvelée à sa politique d'influence, érigée en nouvelle fonction stratégique des armées dans un contexte de compétition dans le champ des perceptions. En vue de l'adoption prochaine d'une stratégie nationale d'influence, les armées structureront leurs priorités dans ce domaine fondamental, qui inclut, sans toutefois s'y limiter, la lutte informationnelle.
- 23** À cette fin, les moyens terrestres, aériens et maritimes des armées ainsi que leurs capacités d'action dans les nouveaux champs de conflictualité (cyber, spatial, numérique, fonds marins, etc.) pourront être déployés pour tous les partenaires qui le sollicitent. S'appuyant sur une expertise française reconnue, nos partenariats se nourriront de capacités accrues de formation concernant différentes thématiques. Après une longue période de réduction du nombre de places dans ses écoles militaires, la France rompt avec cette tendance et va proposer aux pays partenaires, quel que soit leur continent d'appartenance, d'y inscrire en formation de nombreux cadres officiers comme sous-officiers. En sens inverse, la France promouvra et sollicitera la formation de ses cadres officiers et sous-officiers dans les écoles militaires des pays partenaires. Un effort particulier sera fait pour entretenir sur le long terme le lien créé avec les cadres étrangers formés dans les écoles militaires françaises.
- 24** Au Sénégal, en République de Côte d'Ivoire, au Tchad et au Gabon en particulier, mais aussi pour l'ensemble des partenaires du continent le souhaitant, le dispositif militaire français va profondément évoluer pour répondre pleinement et de manière spécifique aux attentes de chaque pays hôte. C'est ainsi que les bases sur lesquelles des forces françaises sont déployées vont évoluer, avec une présence permanente réduite, en accueillant davantage de renforts ponctuels spécialisés de forces françaises pour répondre aux sollicitations des pays partenaires. Les domaines émergents (drones, cyber, etc.) seront par ailleurs davantage présents dans les actions de formation, de coopération et de préparation opérationnelle. Ces partenariats seront définis en commun et sur mesure et comprendront un volet capacitaire en lien avec notre BITD.
- 25** Par ailleurs, la recherche quantique dans ses divers aspects et le domaine des calculateurs à haute performance doivent faire l'objet d'un investissement et d'une vigilance particulière de l'État afin de développer et de protéger des filières souveraines.
- 26** **2. Une armée d'emploi qui renforce sa cohérence et sa réactivité**
- 27** **2.1. Un dispositif de postures et d'engagement renforcés**
- 28** L'ambition portée par cette LPM se décline en contrats opérationnels pour les armées, les directions et les services interarmées dans les six fonctions stratégiques. Ces contrats s'articulent autour d'une « posture de réactivité » englobant l'ensemble des « postures permanentes », les engagements opérationnels courants et l'échelon national d'urgence renforcé ; en outre, en cas d'engagement dans une opération majeure, un complément de forces est mobilisable, constitué de forces en phase de régénération, en entraînement voire en formation.
- 29**

	<p><b>Posture permanente de dissuasion</b> assurée par la force océanique stratégique (FOST) et les forces aériennes stratégiques (FAS) selon des modalités fixées par le Président de la République. La force aéronavale nucléaire (FANU) y contribue.</p>	
	<p><b>Posture permanente de protection élargie</b></p>	<p>Posture permanente de sûreté aérienne, étendue à la lutte anti-drone (LAD) et à la très haute altitude                  Posture permanente de sauvegarde maritime, étendue aux fonds marins                  Posture permanente cyber                  Posture permanente de renseignement stratégique                  Posture adaptable de protection terrestre (jusqu'à 2 brigades, en complément des forces de sécurité intérieure et civile)                  Posture dédiée à l'influence et à la lutte informationnelle                  Posture de protection spatiale                  Contribution des armées à certaines missions de service public (sauvegarde, secours aux populations, soutien aux autres administrations)</p>
<p><b>Posture de réactivité</b></p> <p><b>Échelon national d'urgence renforcé (ENU-R)</b>                  Force interarmées de réaction immédiate                  En mesure de saisir un point d'entrée, renforcer en urgence un dispositif, réaliser une évacuation de ressortissants                  Lorsqu'elle est engagée, la force interarmées de réaction immédiate (FIRI) doit être reconstituée en un mois</p>	<p>Capacité immédiate et autonome de frappes dans la profondeur, par des moyens aériens et navals</p>	
	<p><b>1<sup>er</sup> module = force de réaction rapide (QRF)</b></p>	<p>Éléments d'action légers dans tous les milieux, associés à leurs moyens de projection</p>
	<p><b>2<sup>e</sup> module = force interarmées de réaction immédiate (FIRI)</b></p>	<p>Forces spéciales (FS) et capacités d'action dans l'étendue des champs de conflictualités (influence, cyber, espace, fonds marins);                  Armée de terre: 2 groupements tactiques interarmes (GTIA), 1 sous-groupement aérocombat, 1 capacité de commandement de niveau brigade, 1 sous-groupement renseignement, 1 plot de défense sol-air avec capacité LAD;                  Marine nationale : 1 porte-hélicoptères amphibie (PHA), 1 frégate, 1 bâtiment ravitailleur de forces (BRF), 1 avion de patrouille maritime (PATMAR);                  Armée de l'air et de l'espace : 1 état-major C2, 1 système de détection et de commandement aéroporté (AWACS), 10 avions de chasse, 2 avions militaires de transport et de ravitaillement (MRTT), 6 avions de transport tactique, 1 plot de renseignement (ARCHANGE ou avion léger de surveillance et de reconnaissance, ALSR), 1 plot de défense sol-air avec capacité LAD, 1 plot recherche et sauvetage au combat (RESCO).</p>
	<p><b>3<sup>e</sup> module = force interarmées (FIA)</b></p>	<p>Complément forces spéciales et capacités d'action dans l'étendue des champs de conflictualités (influence, cyber, espace, fonds marins);                  Armée de terre: 1 brigade interarmes (BIA) à 4 GTIA dont 2 blindés, 1 groupement d'aérocombat, soutiens et appuis, moyens complémentaires drones et défenses sol-air;                  Marine nationale : 1 PHA, 2 frégates, 1 sous-marin nucléaire d'attaque (SNA), 1 force de guerre des mines, 1 PATMAR;                  Armée de l'air et de l'espace : 6 avions de chasse, 1 MRTT, 2 avions de transport tactique, 1 plot renseignement (ARCHANGE, MALE ou ALSR), 1 plot de défense sol-air avec capacités LAD.</p>
<p>Déploiement en intervention sur 4 théâtres (gestion de crise)</p>	<p>- jusqu'à 1 brigade des forces terrestres, incluant les appuis et les soutiens ;                  - jusqu'à 3 bases aériennes projetées, accueillant des moyens de combat, de lutte anti-drones et si besoin de défense sol-air, de transport stratégique et de ravitaillement, de transport tactique, des systèmes de drone et les moyens de soutien associés ;                  - jusqu'à 1 groupe aéronaval, 1 groupe amphibie à 2 PHA, 1 groupe de guerre des mines et 1 <i>task force</i> adaptée.</p>	
<p><b>Complément en cas d'engagement majeur</b></p> <p>Apte à 1 opération d'envergure, dans un contexte de combats pouvant aller jusqu'à la haute intensité                  capacité nationale en coalition, incluant l'ENU-R</p>	<p>1 état-major interarmées stratégique, 1 état-major opérationnel, 1 groupement de soutien interarmées de théâtre ;                  1 état-major terrestre de niveau corps d'armée, 1 division (avec appuis et soutiens) composée de 2 BIA relevables, 1 brigade d'aérocombat, 1 groupement de forces spéciales terre ;                  1 commandement de force navale (MCC), 1 porte-avion (PA) et son groupe aérien (GAé) (30 chasseurs et 2 avions de guet aérien), 2 PHA, 8 frégates de 1<sup>er</sup> rang, 2 SNA, jusqu'à 5 PATMAR, jusqu'à 2 BRF, 1 groupe de guerre des mines, 1 groupe d'actions spéciales navales ;                  1 commandant interarmées de forces aériennes (JFACC), 1 AWACS, 40 avions de chasse, 8 avions de transport stratégiques et de ravitaillement, 2 plots RESCO, 1 capacité de 15 avions de transport tactique (ATT) avec capacité d'aérolargage, 1 capacité de renseignement de théâtre (1 ARCHANGE + 2 ALSR + 2 systèmes de drones MALE), 2 plots de défense sol-air multicouches avec capacité LAD (protection de la force), jusqu'à 3 bases aériennes projetées (comprenant une capacité LAD et si besoin de défense sol-air) ;                  1 état-major de composante de forces spéciales (SOCC) composé de 8 groupes et de leurs états-majors tactiques et moyens de transport (avions, hélicoptères, véhicules tactiques protégés), de moyens d'insertion maritime, d'une trame drones (tactiques, ISR) et des soutiens spécifiques associés ;                  1 composante cyberdéfense reposant sur un commandement centralisé et des capacités métropolitaines couvrant les trois domaines de lutte cyber : LIO, L2I et une capacité LID déclinée au niveau du théâtre, reposant sur des centres opérationnels de cyberdéfense déployés (SOC de théâtre) et des groupes d'intervention cyber mis en alerte pour des missions préventives et réactives. Ces dispositifs seront complétés au niveau des composantes par des unités spécialisées appartenant aux composantes terrestre, navale, aérienne et spatiale ;                  + appui de la composante spatiale en mesure de mettre en œuvre le spectre complet des opérations spatiales militaires comprenant l'établissement d'une situation spatiale partagée, les appuis aux opérations (SATCOM, géolocalisation et aides au positionnement et à la navigation, météorologie spatiale) et les actions couvrant le volet de la défense active et passive des systèmes spatiaux.</p>	

**30 2.2. Des moyens et les formats mis à hauteur de l'ambition**

**31 2.2.1. Un modèle d'armée au format humain renforcé, fidèle à notre histoire**

**32** Le contexte actuel vient confirmer la pertinence du modèle d'armée professionnelle choisi au milieu de la décennie 1990. Ce modèle sera renforcé pour disposer d'une armée durcie et résiliente, apte à répondre à des situations d'intensité d'engagement diverses et potentiellement simultanées (crise sur le territoire national, singulièrement dans nos territoires d'outre-mer, menaces sur des ressortissants français ou engagement majeur). Pour atteindre cet objectif, nos forces armées s'appuieront sur une réserve opérationnelle plus nombreuse et mieux équipée, pleinement intégrée à l'armée active et polyvalente dans ses missions, dont l'emploi sera intensifié. Cette ambition s'inscrit par ailleurs en cohérence avec la montée en puissance du service national universel (SNU), qui viendra renforcer le lien Nation-armée et œuvrer pour sa résilience. Les réservistes ainsi que les jeunes du SNU occuperont ainsi une place importante dans les cérémonies mémorielles et contribueront à faire des commémorations nationales un moment fort de la transmission entre les anciens et les combattants d'aujourd'hui. La mise en œuvre des pivots stratégiques et la déclinaison des nouvelles priorités conduisent à atteindre la cible en effectifs du ministère en 2030 à 290 000 militaires (dont 210 000 militaires d'active et 80 000 réservistes opérationnels) et 65 000 civils. À l'horizon 2035, le renforcement du modèle des ressources humaines des armées se poursuivra pour atteindre le ratio d'un réserviste opérationnel pour deux militaires d'active, soit 105 000 réservistes opérationnels.

**33** Pour atteindre cette cible d'effectif, il faudra gagner la bataille de l'attractivité, des compétences et de la fidélisation des personnels militaires et civils. Celle-ci se traduira par une politique de ressources humaines modernisée : la gestion des carrières, en particulier la diversité des profils et les parcours croisés et la pleine reconnaissance de l'intégration des femmes au sein de nos armées avec la féminisation des grades militaires dans le respect de la langue française. Atout majeur de l'influence française, la mobilité internationale des militaires, notamment au sein des missions de défense,

des états-majors des pays partenaires et des organisations internationales, sera encouragée, valorisée et mieux accompagnée. Les filières techniques et scientifiques, cruciales pour faire face aux défis technologiques actuels, feront l'objet d'une attention particulière, ainsi que les écoles qui dépendent du ministère des armées, au sein desquelles une plus grande diversité sera recherchée dans l'origine des élèves. La politique de rémunération veillera à préserver l'attractivité des carrières et la progression des personnels, selon le degré d'expertise, les qualifications acquises et les responsabilités d'encadrement assumées, bénéficiant à plein du déploiement de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et d'une plus forte progressivité des grilles indiciaires des militaires. Au quotidien, les efforts seront poursuivis pour améliorer les conditions de vie sur les emprises militaires et, de manière générale, la prise en compte des familles. Le « plan famille II », conçu en associant les collectivités territoriales, visera prioritairement à améliorer les conditions de vie des familles de militaires autour de plusieurs axes : l'accompagnement de la mutation du militaire et de sa famille, l'atténuation des impacts des contraintes opérationnelles, l'aide à l'emploi, l'aide au logement et l'aide à la scolarisation. Ce plan bénéficiera également, dans une large part, aux civils de la défense dont l'engagement et le travail sont plus que jamais nécessaires pour garantir la résilience de notre modèle de défense.

**34** Enfin, l'attention portée aux militaires blessés sera sensiblement améliorée par une prise en charge unique et cohérente de toutes les blessures, psychiques et physiques, par la simplification des démarches administratives et par la juste réparation des préjudices, conformément aux mesures normatives de la présente loi. L'accompagnement médical de nos blessés par le service de santé des armées (SSA) sera approfondi et d'autres « maisons Athos » qui visent la réhabilitation psycho-sociale des militaires blessés psychiques seront bâties pour assurer une couverture territoriale de proximité.

**35 2.2.2. Des capacités opérationnelles modernisées**

**36 *Équipement de nos forces* <sup>(1)</sup>**

**37**

Segment capacitaire		Parc fin 2023	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Espace	Renseignement EM		1 Céleste	1 Céleste
	Renseignement image	2 satellites CSO	2 satellites CSO	2 satellites Iris
	Communication	1 satellite SYRACUSE IV	2 satellites SYRACUSE IV	2 satellites SYRACUSE IV
	Capacité d'action dans l'espace Egide	-	1	1
	Système de commandement des opérations spatiales - C4OS	-	1	évolutions incrémentales du C4OS
	Radar GRAVES	1	1 GRAVES NG	1 GRAVES NG

<b>Capacités interarmées</b>	<b>Lutte anti-drone (LAD)</b>	Serval LAD	-	12	au moins 40	
		LAD Naval	3	20	au moins 25	
		Système Parade	6	15	15	
	<b>Hélicoptères Interarmées Légers (HIL)</b>	Guépard - HIL	-	20	au moins 70 (cible à terminaison 169)	
		<b>Défense surface-air (DSA)</b>	Système sol-air SAMP-T	8 Mamba	8 SAMP-T NG	12 SAMP-T NG
			DSA terrestre d'accompagnement	-	24 Serval MISTRAL	au moins 45 Serval TCP
			Très Courte Portée naval	-	8 tourelles MISTRAL	au moins 15 tourelles TCP
	Courte Portée terrestre	8 à 10 Crotale	9 VL MICA	12 VL MICA		
<b>Forces terrestres</b>	<b>Chars</b>	Chars de combat	200 dont 19 rénovés	200 dont 160 rénovés	200 rénovés	
	<b>Blindés</b>	Blindés médians	60 Jaguar	200 Jaguar	300 Jaguar	
		Griffon	575	1345	1818	
		Serval	189	1405	2038	
		VBCI	628	628	628	
	<b>Artillerie</b>	Canons	58 CAESAR + 33 AUF1	109 CAESAR NG	109 CAESAR NG	
	<b>Hélicoptères</b>	Hélicoptères de manœuvre	61 TTH + 54 Puma/Cougar/Caracal	63 TTH + 24 Cougar + 18 TTH FS	au moins 105 HM	
		Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque	67 Tigre	67 Tigre	67 Tigre	
	<b>Franchissement</b>	SYFRALL	-	8 portières - 300 m	2 500m	
	<b>Drones</b>	Système de drones tactiques (SDT) / vecteurs	1/5	5/28 + armement	5/28 + armement	
<b>Frappe longue portée</b>	Lanceurs frappes longue portée terrestres	9 LRU	au moins 13 systèmes	26 systèmes		
<b>Flotte de surface</b>	<b>Sous-marins</b>	SNA	2 Barracuda	6 Barracuda	6 Barracuda	
	<b>Porte-avions</b>	Charles de Gaulle	1	1 rénové	1 rénové	
		PA-Ng	Études	Fabrication en cours <sup>(2)</sup>	Fabrication en cours	
	<b>Flotte de surface</b>	Frégates de 1 <sup>er</sup> rang	15 : 8 FREMM + 2 FDA + 5 FLF	15 : 8 FREMM + 2 FDA rénovées + 3 FDI + 2 FLF rénovées	15 : 8 FREMM + 2 FDA + 5 FDI	
		Porte hélicoptères amphibie	3 PHA	3 PHA	3 PHA rénovés	
		Patrouilleurs	17 : 3 PAG + 1 POM + 6 PHM + 3 PSP + 4 divers	19 : 3 PAG + 6 POM + 7 PH + 3 FLF	19 : 3 PAG + 6 POM + 10 PH	
		Frégates de surveillance	6 frégates de surveillance	5 frégates de surveillance + 1 corvette	6 corvettes	
Bâtiments logistiques		1 BCR + 1 BRP	3 BRP	4 BRP		

<b>Forces navales</b>	<b>Guerre des mines</b>	Lutte anti-mines (SLAM-F)	8 chasseurs de mines ancienne génération	3 bâtiments de guerre des mines (BGDM)	6 BGDM
			1 système de drones	6 systèmes de drones	8 systèmes de drones
			4 bâtiments base support plongeurs (BBPD) 1 bâtiment d'expérimentation BEGDM	3 BBPD NG	5 BBPD NG
	<b>Hydrogra- phie- océanogra- phie</b>	Capacité hydrographique	3 bâtiments hydro- graphiques (BH) + 1 bâtiment océano- graphique (BHO)	2 CHOF+ 1 BHO	2 CHOF + 1 complé- ment capacitaire
	<b>Maîtrise des fonds marins</b>	Capacité fonds marins	-	1 capacité moyen et grand fonds - drones et robots	poursuite des incrè- ments
<b>Aéronavale</b>	Avions de patrouille maritime	8 Std 5 + 14 Std 6	18 Std 6	Au moins 18 dont 3 PATMAR futur	
	Avion de surveillance et d'intervention maritime (AVSIMAR)	8 F50 et 5 F200 (outre- mer)	8 Albatros + 4 F50	12 Albatros + complé- ment SURMAR	
	Système de drones aériens marine (SDAM)	3	10	au moins 15	
	Avions de guet aérien	3 E-2C	3 E-2D	3 E-2D	
	Rafale Marine	41	41	Format aviation de combat (Air+Marine) à 225	
<b>Forces aériennes</b>	<b>Chasse</b>	Rafale Air	100	137	
		Mirage 2000D	36 M2000D rénovés	48 M2000D rénovés	-
		SCAF (NGF)	-	1 démonstrateur NGF	-
	<b>Transport et missions</b>	Avions ravitailleurs et de transport stratégique nouvelle génération	12 MRTT et 3 A330	15 MRTT	15 MRTT
		Avions de transport tactique	22 A400M	au moins 35 A400M	au moins 35 A400M
			4 C-130J et 14 C-130H	4 C-130 J + 10 C-130H	4 C-130 J + ATASM
		Avions de surveillance et de contrôle aérien	4 AWACS	4 AWACS	AFSC
	<b>Drones</b>	Systèmes de drone MALE	4 systèmes Reaper	4 systèmes Reaper + 1 système EuroMALE	au moins 6 systèmes EuroMALE
	<b>Renseigne- ment</b>	Avions légers de surveillance et de renseignement (ALSR)	2	3	3
		Avions renseignement et guerre électronique	-	3 ARCHANGE	3 ARCHANGE
	<b>Hélicoptères</b>	Hélicoptère de manœuvre (HM)	36 (Puma/Cara- cal/H225)	au moins 32 HM	36 HM

(1) À la différence de la loi de programmation militaire pour 2019-2025 qui présentait des échéanciers de commandes et de livraisons, sont ici présentés les parcs d'équipement effectivement en dotation dans les forces aux différentes dates considérées.

(2) Le programme d'ensemble PA-Ng sera conduit pour garantir la pérennité des compétences « propulsion nucléaire », avec une attention particulière portée à la conception et à la fabrication des nouvelles chaufferies K22, puis pour assurer une transition maîtrisée avec le porte-avions Charles de Gaulle.

38 2.2.3. Efforts prioritaires pour les armées du futur

39 La programmation militaire sur la période 2024-2030 décline, outre le maintien au meilleur niveau de notre dissuasion, des priorités sur les domaines suivants :

40 *Innovation : 10 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*

- ④① L'innovation vise, entre autres choses, à offrir aux armées la maîtrise des nouveaux champs de conflictualité (espace, fonds marins, champ informationnel, cyber) à l'horizon 2030, que ce soit en captant des technologies et des capacités civiles ou en explorant des nouvelles technologies de rupture. Cette maîtrise s'appuiera sur le développement de démonstrateurs ambitieux, issus notamment de projets portés par les forces et les acteurs institutionnels et socio-économiques des territoires, ainsi que sur l'accélération du déploiement de ces innovations dans les armées. Les budgets consacrés à l'innovation, y compris dans le cadre de fonds interministériels, renforceront notre souveraineté, mais ne se substitueront pas à l'indispensable mobilisation de notre BITD pour engager, sans tarder, des projets innovants autofinancés pouvant intéresser l'armée française comme nos partenaires à l'export. Une attention particulière sera apportée aux petites ou moyennes entreprises, notamment à celles innovantes.
- ④② *Espace : 6 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*
- ④③ À l'horizon 2030, nos capacités spatiales d'observation et d'écoute seront renouvelées au sein d'architectures, militaires ou duales, performantes et résilientes. Les moyens de communication seront appuyés par une constellation de connectivité sécurisée et multi-orbites européenne. Nos capacités de surveillance de l'espace exo-atmosphérique (*Space Domain Awareness*) seront accrues afin de détecter et d'attribuer un acte suspect ou agressif dans l'espace. Un centre de commandement, de contrôle, de communication et de calcul des opérations spatiales (CAOS) disposera des moyens pour piloter les actions vers, dans et depuis l'espace. Les technologies différenciantes, renforcées de manière souveraine ou en partenariat, privilégieront la défense active pour protéger nos moyens en orbite géostationnaire et basse, le renforcement de la connectivité, le renseignement et le lancement réactif.
- ④④ *Drones et robots : 5 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*
- ④⑤ Une accélération de l'usage des vecteurs télé-opérés et un élargissement du spectre de leurs missions seront engagés (drones aériens, de surface ou sous-marins comme robots terrestres). Le développement des capacités dronisées adaptées aux différents contextes opérationnels permettra d'accroître les fonctions de détection et d'action à distance. Des systèmes de drones tactiques, aux charges utiles et armements diversifiés amélioreront notre efficacité opérationnelle. Des drones de contact ainsi que des munitions télé-opérées (MTO) apporteront performance, précision et létalité avec un rapport coût-efficacité favorable. L'ambition est de développer une filière française de MTO et, à l'horizon 2030, d'atteindre la capacité de vol en essaims. Le futur système de lutte anti-mine marine renouvellera la capacité de guerre des mines, tandis qu'une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de connaître, de surveiller et d'agir jusqu'à 6 000 mètres de profondeur. Enfin, pour réduire l'exposition de nos forces, l'usage de robots terrestres et de systèmes capables de coopérer avec le soldat et son environnement, sous son contrôle, sera par ailleurs développé.
- ④⑥ *Défense surface-air (DSA) : 5 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*
- ④⑦ Le renforcement à court terme de la défense surface-air portera sur la modernisation des systèmes de missiles antiaérien et antimissile, le renouvellement des systèmes d'armes assurant la défense de la basse couche et l'investissement pour la lutte contre les drones. Les capacités modernes de détection et de coordination de l'action interarmées seront développées. L'adaptation aux menaces bénéficiant des nouvelles technologies, notamment hypersoniques, sera initiée en recherchant des coopérations européennes (intercepteur dans les hautes couches de l'atmosphère). L'artillerie sol-air devra être développée.
- ④⑧ *Souveraineté outre-mer : 13 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*
- ④⑨ Les forces de souveraineté disposeront de capacités de surveillance-anticipation développées, lesquelles amélioreront la couverture de nos territoires outre-mer et de leurs zones économiques exclusives, qui sont un impératif pour la nouvelle loi de programmation militaire. Les capacités de commandement seront durcies et densifiées de manière ciblée en fonction des enjeux régionaux et leur résilience sera améliorée (communications, capacité d'influence). Nos forces de souveraineté bénéficieront d'un effort généralisé sur le plan capacitaire (protection, intervention et appuis, infrastructure) et constitueront un premier échelon renforcé immédiatement disponible (présence, protection et action humanitaire) afin de décourager toute tentative de déstabilisation ou de prédation.
- ④⑩ *Renseignement : 5 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*
- ④⑪ Les défis technologiques actuels imposent des capacités d'exploitation renouvelées et une industrialisation des outils d'investigation numérique. La transformation des services se décline par des projets ambitieux en termes d'infrastructure, de fonctionnement interne et de dispositif de traitement des données de masse. La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) poursuivra le réaménagement de sa direction centrale au fort de Vanves et la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) concrétisera la réalisation de son nouveau siège moderne au Fort-Neuf de Vincennes. La mutualisation d'outils et de ressources entre services sera également renforcée. Les capacités humaines de recherche technique, de traitement de sources, d'exploitation du renseignement ou d'action nécessitent une ressource de plus en plus qualifiée, soumise à une concurrence exacerbée avec le secteur privé. Une attention renouvelée sera accordée à son recrutement et à sa fidélisation. Ces projets permettront notamment de renforcer la posture dans le champ informationnel et la lutte informationnelle et contre les ingérences étrangères vis-à-vis des armées, de la BITD et au-delà, en lien avec la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).
- ④⑫ *Cyber : 4 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*
- ④⑬ L'ambition est de poursuivre le développement d'une cyberdéfense de premier plan, robuste et crédible face à nos compétiteurs stratégiques, apte à assurer, dans la durée, la résilience des activités critiques du ministère



et l'interopérabilité avec nos alliés. Une augmentation des effectifs et une diversification des modes d'actions permettront de s'adapter aux évolutions technologiques, d'accompagner les entreprises les plus sensibles du secteur de la défense et d'appuyer l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en cas de crise cyber nationale. Enfin, l'effort porte aussi sur la lutte informatique d'influence (L2I) pour valoriser et renforcer la légitimité de nos engagements et répondre aux attaques de nos adversaires et de nos compétiteurs dans le champ des perceptions, en coordination avec les autres services de l'État concernés. En complément, un pôle d'excellence sera créé pour structurer, autour de l'École polytechnique, des contenus, des méthodes et des équipes académiques au bénéfice des missions cyber confiées au ministère des armées.

54 *Forces spéciales: 2 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*

55 Les forces spéciales, issues des trois armées et du service de santé des armées, verront leur rôle, leur polyvalence, leur réactivité et leurs moyens de renseignement, de projection et d'action renforcés. Les clés de la réussite sont la poursuite de la modernisation de leurs équipements ainsi que la livraison de nouvelles capacités, comme des avions de transports modernisés, des hélicoptères NH90 spécifiques, des drones plus endurants, une gamme de véhicules renouvelée et des moyens d'action de surface et sous-marine de nouvelle génération.

56 *Munitions: 16 milliards d'euros de besoins programmés sur la période*

57 La consolidation des stocks de munitions et la transition vers les futures capacités seront poursuivies notamment pour les missiles longue portée antinavire de type FMAN et de croisière de type FMC, les intercepteurs surface-air et air-air (famille Aster- MICA et Météor) ainsi que les torpilles lourdes F21 et la trame anti-char (ACCP, MMP). Elles s'appuieront sur la démarche « économie de guerre » pour réduire significativement les délais de production (notamment sur les munitions de 155 mm, de 40 mm ainsi que sur les missiles Mistral, Aster et MMP) et se traduiront concrètement par le reconstituer des stocks, la modernisation des missiles, l'acquisition de nouvelles capacités (feux dans la profondeur, portée accrue et autodirecteur amélioré, munitions télé-opérées) et un équilibre entre masse et technologie. En particulier, s'agissant des capacités de frappe à longue portée, la recherche d'une solution souveraine sera privilégiée pour remplacer le lance-roquette unitaire dans les meilleurs délais. Une attention particulière sera portée aux missiles hypervéloces.

58 2.2.4. Des coopérations au service de l'autonomie stratégique européenne dans le respect de la souveraineté française

59 La France est un acteur clé de la défense de l'Europe. Elle est la seule puissance nucléaire du continent européen qui soit à la fois membre de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique. Ce positionnement lui confère des responsabilités particulières qu'elle entend, à travers la présente loi de programmation militaire, pleinement assumer.

60 Tout en restant un allié loyal et totalement impliqué dans le bon fonctionnement de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), la France souhaite contribuer à l'édification d'un pilier de défense européen solide.

61 Alors que l'Union européenne vient de se doter d'une boussole stratégique, que la guerre de haute intensité a ressurgi en 2022 sur le flanc oriental des Vingt-sept et que nos alliés américains sont de plus en plus sollicités sur d'autres théâtres d'opération, il est indispensable de développer, en complémentarité avec celles de l'Alliance atlantique, des capacités d'action à la fois communes et autonomes. Les forces armées françaises, à cet égard, auront un rôle majeur à jouer.

62 Les programmes en coopération permettront de se doter de capacités militaires en mutualisant les financements nécessaires. Ils contribueront à l'objectif de renforcer l'autonomie stratégique européenne notamment via sa BITD. Autant qu'il sera nécessaire, pertinent et utile, ces partenariats pourront s'ouvrir hors d'Europe. Ces initiatives créeront les conditions d'une interopérabilité native et développeront une culture stratégique commune et une capacité à s'engager ensemble en opérations, à l'instar du partenariat capacité motorisée (CaMo). Ce modèle synergique, construit avec la Belgique, sera décliné dans d'autres domaines. Les éventuels projets industriels de relocalisation de munitions de petit calibre seront encouragés et accompagnés, sous réserve de leur compétitivité. Des partenariats avec des pays proches pourront également être envisagés. Les espaces de partage, sous un format « club utilisateurs », seront développés, en s'appuyant sur nos succès à l'export tels que le Rafale ou le CAESAR.

63 Des pistes complémentaires de coopérations seront explorées, en particulier avec l'Italie, l'Espagne, la Grèce, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui constituent des partenaires privilégiés. Il s'agit notamment du futur avion-cargo médian, des drones, de la défense surface-air, des dispositifs d'alerte avancée, de la frappe longue portée et de bâtiments de surface. L'espace est également un domaine de coopération à fort potentiel pour les lanceurs, la surveillance, l'observation, la protection des systèmes et des capacités de communication, de commandement et de contrôle ainsi que pour la cyberdéfense. La solidarité européenne dans le domaine de la cyberdéfense permet actuellement l'échange de bonnes pratiques, l'assistance aux nations en difficulté et le partage d'information. Avec un degré de maturité suffisante de ses capacités nationales de cyberdéfense et de celles de ses partenaires, la France pourra pleinement participer à doter l'Europe d'un « bouclier cyber ». Les coopérations de la France avec ses partenaires européens continueront de s'appuyer, en tant que de besoin, sur les dispositifs mis en place par l'Union européenne (Agence européenne de défense, Fonds européen de défense, coopération structurée permanente).

64 Le dispositif de contrôle des exportations et les modalités d'information du Parlement seront consolidés. Les exportations de système d'armes, objet essentiel de politique étrangère, resteront une prérogative souveraine de la France. Les programmes en coopération permettront d'accompagner dans la durée nos partenaires stratégiques, y compris hors Union européenne et Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

65 En lien avec le ministère chargé de l'économie et dans le cadre des dispositifs existants, le contrôle des investissements étrangers sera poursuivi concernant les entreprises dont le savoir-faire, l'activité ou la production sont sensibles pour les armées, y compris les nouvelles entreprises ou celles dont le chiffre d'affaires est faible.

66 Le remplacement du système national de défense aérienne tirera profit du développement du programme *Air Command and Control System* (ACCS) de l'OTAN, tandis que le remplacement de quatre systèmes de détection et de contrôle aéroporté (AWACS) pourrait reposer sur la capacité aérienne de surveillance et de contrôle de l'Alliance (AFSC). Enfin, le démonstrateur de l'avion de chasse du futur (NGF) sera développé avec l'Allemagne et l'Espagne dans le cadre du programme SCAF destiné à préfigurer l'aviation de combat à l'horizon 2040 en

Europe. De même, le projet de système principal de combat terrestre (MGCS), conduit en coopération avec l'Allemagne, doit préparer l'avenir du combat terrestre.

67 Néanmoins, si les programmes de coopération sont une priorité pour la France, ils ne doivent pas empêcher la conduite d'études pouvant établir les conditions de faisabilité de projets souverainement conduits et financés par la France en dehors de toute coopération.

68 2.2.5. Des forces prêtes au combat

69 La préparation au combat est consubstantielle d'une armée d'emploi. La présente LPM consolide le socle d'entraînement, prérequis indispensable, décliné dans les normes d'activité annuelle suivantes :

70

Milieu	Type	Cible du projet annuel de performance pour 2023	Norme visée en 2030
Terrestre	Journées d'activité du combattant terrestre (JACT)	Nouvel indicateur	120
	Heures d'entraînement par équipage de chars et de véhicules blindés	80	100 à 130 selon le type
	Coups tirés par équipage CAESAR à l'entraînement	77	110
Naval	Jours de mer par bâtiment (bâtiment hauturier)	90 (95)	100 (110)
Aéronautique / armée de terre	Heures de vol par pilote d'hélicoptère des forces conventionnelles (forces spéciales)	144 (157)	200 (220)
Aéronautique / marine nationale	Heures de vol par équipage d'hélicoptère	218	220
	Heures de vol par pilote de chasse de l'aéronavale	188	200
	Heures de vol par équipage de patrouille/surveillance maritime	340	350
Aéronautique / armée de l'air et de l'espace	Heures de vol par pilote de chasse	147	180
	Heures de vol par pilote de transport	189	320
	Heures de vol par pilote d'hélicoptère	181	200

71 Dans un premier temps, à partir des acquis de la dernière loi de programmation militaire pour les années 2019 à 2025, les niveaux d'activité seront stabilisés et la préparation sera renforcée qualitativement en visant des entraînements de « haut de spectre » pour consolider les compétences nécessaires aux engagements de court terme. Le recours à la simulation sera progressivement intégré pour une capitalisation plus rapide des savoir-faire nécessaires à un engagement dans un conflit de haute intensité. La gestion des stocks de munitions continuera à être optimisée afin de favoriser l'utilisation de munitions, y compris complexes, en conditions réelles, au service d'une préparation opérationnelle réaliste et durcie.

72 La préparation opérationnelle progressera ensuite quantitativement jusqu'à rejoindre les normes d'activité en 2030, permettant de maintenir les savoir-faire dans le temps, en cohérence avec l'arrivée des nouveaux équipements et de très hautes exigences de polyvalence.

73 Afin d'atteindre ces objectifs, dans le prolongement des efforts de réparation de la précédente LPM, un niveau supérieur de performance du maintien en condition opérationnelle (MCO) de nos matériels sera négocié, à coûts maîtrisés, avec les industriels, notamment grâce à une consolidation des stocks stratégiques et une gestion améliorée des pièces de rechanges. Le MCO des matériels sera mieux pris en compte dès les premiers stades de la vie d'un programme, pour un raisonnement en coût de possession sur la durée.

**74** **Besoin programmé pour la préparation au combat et l'entraînement des forces** (dont munitions non complexes du programme 178)

<i>(Crédits de paiement, en milliards d'euros)</i>		
	<b>LPM 2019-2025</b>	<b>LPM 2024-2030</b>
Armée de terre	13	18
Marine nationale	17	24
Armée de l'air et de l'espace	19	27

**75** **2.3. La préservation de la cohérence du modèle par des soutiens renforcés**

**76** La présente LPM renforcera les ressources et les moyens alloués aux soutiens des forces, lesquels irriguent tous les domaines d'activité des armées. La consolidation des services de soutien commun, notamment le service du commissariat des armées (SCA) et les bases de défense, permettra de disposer de stocks pré-positionnés et au juste niveau ainsi que de moyens modernes (équipements, infrastructures, outils numériques).

**77** Le modèle hospitalier du service de santé des armées (SSA) s'appuiera sur une cartographie territoriale repensée et un modèle rénové. Le gain en mobilité des capacités santé projetables et la modernisation du ravitaillement médical militaire amélioreront aussi sa réactivité dans les hypothèses d'engagement majeur.

**78** La nouvelle ambition « infrastructure » servira les objectifs stratégiques de protection, de résilience et d'amélioration des conditions de vie et d'exercice du métier sur le territoire national et à l'étranger. Un effort particulier sera consacré à l'entretien courant et à la remise à niveau des infrastructures opérationnelles et du quotidien pour améliorer les conditions d'exercice du métier dans les emprises militaires (environnement de travail et d'activité, hébergement, ensembles d'alimentation, installations sportives) et l'accompagnement des

familles. À l'horizon 2030, cet effort visera en particulier à répondre aux besoins de logement tant pour les militaires que pour leurs familles dans les territoires les plus en tension.

**79** La transition écologique est l'un des axes structurants de la politique immobilière du ministère. Il participe ainsi, sur le volet non capacitaire, à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par le Gouvernement en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement. Le ministère des armées met en œuvre toutes les stratégies qui y concourent et décline les plans nationaux.

**80** Les infrastructures numériques du ministère seront progressivement rénovées afin de garantir leur résilience et leur robustesse. En particulier, le réseau de transport DESCARTES, vital pour la dissuasion et les opérations, sera durci et les réseaux de desserte locale seront modernisés par étapes. Les efforts de convergence et de rationalisation du parc applicatif seront poursuivis. Les nouveaux développements seront au service des opérations, des métiers et des usagers, y compris les familles, les blessés et les réservistes.

**81** Le besoin associé aux soutiens est programmé sur la période comme suit :

**82** **Besoins programmés**

<i>(Crédits de paiement, en milliards d'euros)</i>			
	<b>LPM 2019-2025</b>	<b>LPM 2024-2030</b>	<b>Exemples de réalisations à l'horizon 2030</b>
Soutiens des forces (SCA, SSA, Bases de défense)	14	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement et modernisation des stocks de protections balistiques, de tenues NRBC, d'équipements grand froid et de matériels de vie en campagne ;</li> <li>- Mise à niveau du domaine restauration (avec infrastructures associées) ;</li> <li>- Création de centres de traitement des blessés radio contaminés et contaminés chimiques (CTBR2C) à l'HIA Sainte-Anne (Toulon) puis à Percy ;</li> <li>- Acquisition d'un hôpital militaire de campagne avec une structure de 30 lits d'hospitalisation ;</li> <li>- Projets d'amélioration de l'environnement de travail des agents et d'efforts sur les mobilités durables.</li> </ul>
Infrastructures	12	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort « plans famille » – rénovation et aménagement de locaux ;</li> <li>- Plans « hébergement » et « ambition logement » ;</li> <li>- Bâtiment du commandement de l'espace à Toulouse ;</li> <li>- Installations portuaires outre-mer à Papeete ;</li> <li>- Plan « APOGEE » d'amélioration des camps d'entraînement pour durcir la préparation opérationnelle de l'armée de terre ;</li> <li>- « Plan eau » de rénovation des réseaux dont ceux de la base navale de Toulon.</li> </ul>

Numérique	4	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation (débit, résilience) du réseau support de communication qui dessert les emprises en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opération ;</li> <li>- Hébergement sécurisé d'applications pour les services de soutien pour les opérations ;</li> <li>- Appui sur l'intelligence artificielle pour améliorer les services du ministère (RH, pilotage...);</li> <li>- Développement et modernisation des services numériques accessibles depuis internet pour le soutien des agents du ministère et de leur famille (gestion, hébergement, habillement, action sociale...).</li> </ul>
-----------	---	---	---

**83 2.4. La modernisation du ministère sera fortement orientée vers la simplification, la numérisation et la subsidiarité de son fonctionnement**

**84** Alors que la Nation consent un effort budgétaire exceptionnel pour son appareil de défense, le ministère entend poursuivre son travail de modernisation et de transformation pour dégager des marges de manœuvre supplémentaires et gagner encore en efficacité. À ce titre, tous les enseignements de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine seront tirés.

**85** Cet effort portera prioritairement sur la simplification des organisations, des processus et des normes, la bascule numérique et la transition écologique. Il concernera à la fois les structures et les modes de fonctionnement des états-majors, de la DGA et du secrétariat général pour l'administration (SGA). La simplification administrative, la déconcentration, la subsidiarité, l'audace et la confiance seront les principes directeurs de la réforme du fonctionnement des grandes entités du ministère, qui privilégiera le contrôle *a posteriori*.

**86** En particulier, la DGA se transformera pour mieux appréhender les enjeux de production, au cœur du chantier « économie de guerre », dans sa relation avec l'industrie de défense, et évoluera pour aider les armées à saisir tout le potentiel de l'innovation et des avancées technologiques. À cette fin, une analyse systématique du besoin et des solutions techniques disponibles sera réalisée lors des phases amont des programmes pour optimiser les coûts et les performances des systèmes. La DGA œuvrera enfin à consolider la BITD, à travers notamment l'attention accordée au tissu des PME de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'au soutien aux exportations.

**87 3. Une LPM bénéficiant de moyens budgétaires historiques**

**88** La présente LPM repose sur une trajectoire de 413 milliards d'euros courants de besoins programmés sur la période 2024-2030, permettant la mise en œuvre de son ambition. Le budget des armées bénéficiera de ressources extra-budgétaires, en particulier issues du SSA ainsi que du retour de l'intégralité du produit des cessions et transferts immobiliers du ministère.

**89** La contribution du ministère à la Facilité européenne de paix (FEP) et les besoins liés au reconstituer des équipements cédés à l'Ukraine ainsi que les aides à l'acquisition de matériels ou de prestations de défense et de sécurité seront financés en dehors des crédits indiqués par la présente loi de programmation militaire. Ces financements seront assurés en construction budgétaire ou en gestion, en cohérence avec l'évolution du contexte géopolitique et militaire.

**90** Par ailleurs, si le montant de la provision finançant les opérations extérieures et missions intérieures s'avère insuffisant, les surcoûts nets résiduels feront l'objet d'ouvertures nettes en loi de finances rectificative en cours de gestion.

**91** Sur la période de la LPM, l'agrégat « équipement » représente 268 milliards d'euros (172 milliards d'euros en 2019-2025) de besoins dont les principaux ensembles sont détaillés ci-dessous :

**92 Besoins programmés**

<i>(Crédits de paiement, en milliards d'euros)</i>		
	LPM 2019-2025	LPM 2024-2030
Entretien programmé du matériel	35	49
Programmes à effet majeur	59	100
Autres opérations d'armement	11	13
Études amont	6,8	7,5

**93** Enfin, parce que c'est une condition de sa réactivité, le ministère, autorisé à atteindre les plafonds d'effectifs définis à l'article 6 de la présente loi, adaptera de manière continue, dans un contexte marqué par un marché du

travail évolutif et plus compétitif, la réalisation des cibles d'effectifs fixées au même article 6 ainsi que sa politique salariale.

**94 4. Rôle du Parlement et contrôle parlementaire**

95) Le Parlement joue un rôle essentiel dans la définition des orientations de la défense nationale à l'occasion du vote de la loi de programmation militaire, lors de l'examen de la loi de finances de l'année mais aussi lors de l'actualisation obligatoire prévue à l'article 7 de la présente loi. Aux termes de l'article 24 de la Constitution, il contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Pour ce faire, il s'appuie sur les dispositions organiques relatives aux lois de finances, sur les mécanismes de contrôle prévus par les règlements des assemblées parlementaires ainsi que sur des mécanismes de contrôle spécifiques prévus par la loi de programmation militaire.

96) Le Parlement s'assure ainsi de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire à l'occasion du vote des lois de finances qui la déclinent ainsi qu'à l'occasion de l'actualisation prévue à l'article 7. Il s'appuie en outre sur les bilans et les rapports d'exécution prévus par les dispositions de la présente loi relatives au contrôle parlementaire.

97) Le Parlement vote l'actualisation législative de la présente loi.

98) Enfin, le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur les exportations d'armements. Ce rapport présente la politique d'exportation d'armements de la France ainsi que les modalités de contrôle des armements et les biens sensibles et la position des industries de défense françaises par rapport à la concurrence internationale.

99) Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les évolutions de la menace cyber et la capacité de résilience du ministère des armées. Ce rapport fait l'objet d'un examen par la commission de la défense nationale et des forces armées.

**Amendement n° 1784** présenté par M. Pancher, M. Panifous, M. Naegelen, M. Molac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, M. Guy Bricout, M. Saint-Huile, M. Mathiasin, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa.

Rédiger ainsi la trentième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 18 : 10 FREMM + 3 FDA + 5 FDI ».

**Amendement n° 100** présenté par M. Pancher, M. Naegelen, Mme Bassire, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier, M. Mathiasin, M. Molac, M. Castellani, Mme Descamps, M. Guy Bricout, M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa.

Au début de la trentième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37, substituer aux mots :

« 15 : 8 FREMM + 2 FDA »,

les mots :

« 18 : 10 FREMM + 3 FDA ».

**Amendement n° 1209** présenté par M. Giletti, Mme Auzanot, M. Blairy, Mme Florence Goulet, M. Muller, M. Boccaletti, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Houssin, Mme Mélin, M. Meurin, Mme Levavasseur, M. Jacobelli, M. Hébrard, M. Jean-Philippe Tanguy,

M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Taché de la Pagerie, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Rambaud, M. Schreck, Mme Grangier, M. Salmon, Mme Sabatini, M. Sabatou, Mme Roullaud, Mme Robert-Dehault, Mme Lorho, M. Meizonnet, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Odoul, M. Ménagé, Mme Parmentier, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Lopez-Liguori, Mme Loir, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, M. Guinot, M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, Mme Lavalette, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lechanteux, Mme Le Pen, Mme Lelouis, M. Allisio, M. Ballard, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Dogor-Such, Mme Diaz, M. Dragon, M. Falcon, Mme Engrand, M. François, M. Barthès, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, Mme Cousin, M. de Lépinau, M. de Fournas, M. Dessigny, M. Cabrolier, M. Buisson, M. Bovet, M. Chudeau, M. Chenu, M. Beaurain, M. Baubry, M. Berteloot, M. Bentz et M. Bilde.

I. – Au début de la trentième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37, substituer au nombre :

« 15 »,

le nombre :

« 17 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 3 »

le nombre :

« 5 ».

**Amendement n° 340** présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement national.

Rédiger ainsi la trentième ligne de la dernière colonne du tableau à l'alinéa 37 :

« 18 : 8 FREMM + 2 FDA + 8 FDI ».

**Amendement n° 1170** présenté par M. Giletti, M. Baubry, M. Barthès, M. Gillet, Mme Galzy, M. Frappé, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, M. François, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Girard, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Loir, Mme Mathilde Paris, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Taché de la Pagerie, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Pfeffer, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, M. Ménagé, M. Meurin, Mme Martinez, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meizonnet, Mme Grangier, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Levavasseur, Mme Lelouis, Mme Lechanteux, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Laporte, M. Ballard, M. Bentz, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Chenu, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dessigny, Mme Diaz,

Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Blairy, M. Beaurain, Mme Auzanot, M. Allisio et M. Buisson.

I. – Rédiger ainsi la trente-deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 21 : 3 PAG + 8 POM + 7 PH + 3 FLF ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la même ligne de la dernière colonne du même tableau :

« 21 : 3 PAG + 8 POM + 10 PH ».

**Amendement n° 1752** présenté par Mme Youssouffa, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-A-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Serva et M. Taupiac.

I. – Rédiger ainsi la trente-deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 20 : 3 PAG + 7 POM + 10 PH ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la trente-deuxième ligne de la dernière colonne du même tableau :

« 20 : 3 PAG + 7 POM + 10 PH ».

**Amendement n° 1696** présenté par M. Larssonneur, M. Ardouin, M. Bazin, M. Fait, M. Fiévet, Mme Magnier, M. Cormier-Bouligeon, M. Naegelen, M. Bordat, M. Sorre, Mme Brulebois, Mme Le Hénanff, Mme Saint-Paul, Mme Youssouffa, M. Plassard et M. Thiébaud.

I. – Compléter la trente-deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 par les mots :

« + Études ».

II. – En conséquence, compléter la même ligne de la dernière colonne du même tableau par les mots :

« ou 6 FDI de souveraineté ».

#### *Amendements identiques :*

**Amendements n° 615** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 708 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – Rédiger ainsi la quarante-deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 15 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la même ligne de la dernière colonne du même tableau :

« plus de 15 ».

**Amendement n° 1128** présenté par M. Giletti, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Buisson, Mme Diaz, M. Dessigny, M. de Lépinau, M. de Fournas, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Cousin, M. Berteloot, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Grangier, M. Guiniot, M. Grenon, Mme Florence Goulet, M. Falcon, Mme Engrand, M. Guitton, M. Bryan Masson, M. Hébrard, M. Houssin, Mme Hamelet, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Mélin, M. Muller, M. Meurin, M. Ménagé, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, M. Gillet, Mme Galzy, M. Frappé, M. François, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Lavalette, Mme Laporte, M. Jolly, M. Jacobelli, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, M. Rambaud, Mme Pollet, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Odoul, Mme Ranc, M. Ballard, M. Barthès, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz et M. Pfeffer.

Rédiger ainsi la quarante-deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 15 ».

**Amendement n° 292** présenté par le Gouvernement.

À la quarante-cinquième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 37, insérer la note de bas de page suivante :

« Le standard F5 du Rafale sera développé pendant cette loi de programmation militaire. Il comprend notamment le développement d'un drone accompagnateur du Rafale, issu des travaux du démonstrateur Neuron ».

**Amendement n° 500** présenté par M. Giletti, M. Allisio, M. Ballard, M. Villedieu, M. Ménagé, M. Odoul, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Taverner, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, Mme Ranc, M. Rambaud, Mme Robert-Dehault, M. Rancoule, Mme Roullaud, Mme Sabatini, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Lorho, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, M. Meurin, Mme Mélin, M. Lottiaux, M. Marchio, M. Loubet, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, Mme Florence Goulet, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, Mme Laporte, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Grangier, M. Guiniot, M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, Mme Diaz, M. François, M. Frappé, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Bilde, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain et Mme Martinez.

Rédiger ainsi la quarante-cinquième ligne de la cinquième colonne du tableau à l'alinéa 37 :

« 185 ».

**Amendement n° 505** présenté par M. Giletti, M. Ballard, M. Baubry, Mme Sabatini, M. Taché de la Pagerie, M. Taverner, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Ville-

dieu, M. Schreck, M. Salmon, M. Sabatou, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Rancoule, M. Loubet, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Pfeffer, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Mathilde Paris, M. Odoul, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, M. Meurin, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Lottiaux, M. Bryan Masson, M. Guiniot, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Jacobelli, M. Guitton, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Laporte, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Grenon, M. Frappé, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Girard, M. Gillet, M. François, M. Dessigny, Mme Galzy, M. Barthès, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, Mme Colombier, Mme Cousin, M. de Fournas, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Bovet, M. de Lépinau, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, M. Berteloot, M. Blairy, M. Bilde, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boccaletti, M. Allisio, M. Beaurain et M. Bentz.

I. – À la quarante-neuvième ligne de la cinquième colonne du tableau à l'alinéa 37, substituer au nombre :

« 35 »

le nombre :

« 49 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la même ligne la dernière colonne de du même tableau.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 616** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 709 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol,

Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

À la quarante-neuvième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37, substituer au nombre :

« 35 »

le nombre :

« 40 ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 617** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 710 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

À la quarante-neuvième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 37, substituer aux mots :

« au moins 35 »

le nombre :

« 50 »

**Amendement n° 339** présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement national.

Après la cinquante-et-unième ligne du tableau de l'alinéa 37, insérer la ligne suivante :

«

Forces aériennes	Transports et missions	Aviation de transport stratégique	-	1 démonstrateur	X systèmes
------------------	------------------------	-----------------------------------	---	-----------------	------------

»

**Amendement n° 344** présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement national.

I. – Compléter la cinquante deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau à l'alinéa 37 par les mots :

« ou souverain ».

II. – En conséquence, compléter la même ligne de la dernière colonne du même tableau par les mots :

« ou souverains ».

**Amendement n° 1039** présenté par M. Giletti, M. Ballard, Mme Diaz, Mme Ranc, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Ville-dieu, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, M. Sabatou, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Baubry, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, M. Bentz, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, M. Jacobelli,

M. Grenon, M. Guitton, M. Guiniot, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Engrand, M. Dragon, Mme Dogor-Such, M. Falcon, M. François, M. Frappé, M. Boccaletti, M. Chudeau, Mme Cousin, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Bilde, M. Barthès, Mme Auzanot, M. Allisio, M. Berteloot, Mme Blanc, M. Beaurain, M. Blairy et Mme Roullaud.

I. – Rédiger ainsi la cinquante-troisième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 6 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la même ligne de la dernière colonne du même tableau :

« 6 ».

**Amendement n° 343** présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement national.

Compléter le tableau de l'alinéa 37 par la ligne suivante :

«

Forces aériennes	Hélicoptères	Hélicoptère de transport lourd	-	1 démonstrateur	X systèmes
------------------	--------------	--------------------------------	---	-----------------	------------

»

**Amendement n° 763** présenté par M. Boccaletti et les membres du groupe Rassemblement national.

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère des armées s'engage à doter l'armée française de 150 canons Caesar à l'horizon 2030. »

**Amendement n° 764** présenté par M. Boccaletti et les membres du groupe Rassemblement national.

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère des armées s'engage à doter l'armée française de 50 lance-roquettes unitaires à l'horizon 2030. »

**Amendement n° 205** présenté par M. Boccaletti, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beaurain, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« Une étude d'impact sera effectuée avant tout projet de décalage de livraison de matériels. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 618** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,

Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 711 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« Les commandes publiques sont organisées de telle sorte à veiller à ne pas créer de pause dans les chaînes de productions des industries de défense, et par conséquent, de se prémunir de conséquences négatives pour la BITD et les finances publiques. »

**Amendement n° 1370** présenté par Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot.

Rédiger ainsi l'alinéa 39 :

« Pour les armées du futur, la dissuasion nucléaire reste une composante essentielle de notre défense nationale. L'investissement continu et soutenu dans le renouvellement de notre dissuasion nucléaire permettra d'adapter les capacités à l'évolution des défenses adverses, de plus en plus performantes. Outre ce maintien au meilleur niveau de notre dissuasion, la programmation militaire sur la période 2024–2030 décline des priorités sur les domaines suivants : ».

**Amendement n° 296** présenté par le Gouvernement.

Rédiger ainsi l'alinéa 39 :

« La programmation militaire sur la période 2024–2030 décline, outre le maintien au meilleur niveau de notre dissuasion, des priorités dans des domaines clés dont les efforts sont détaillés ci-dessous. Les efforts sur les domaines capacitaires



(innovation, espace, drones et défense surface-air) sont définis hors masse salariale et ont des périmètres disjoints. Les efforts sur les domaines thématiques (Outre-mer, forces spéciales et munitions) ont, eux, une dimension transverse, et peuvent à ce titre inclure, pour partie, des moyens également présentés dans les efforts capacitaires (drones, renseignement, défense sol air). »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 619** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 712 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 39 par les mots :

« dotés pour chacun des montants indiqués ci-dessous : »

**Amendement n° 187** présenté par M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaingne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

Après l'alinéa 39, insérer les deux alinéas suivants :

« Dissuasion nucléaire : 55 milliards d'euros de besoins programmés sur la période

« La dissuasion nucléaire française, en tant que première priorité désignée par la Revue nationale stratégie nécessitera une dépense totale de 55 milliards d'euros afin de rénover, de moderniser, et d'améliorer l'efficacité des armes nucléaires françaises comme la future génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engin et des missiles stratégiques M.51 de la Force océanique stratégique, des ASMP-A des Forces aériennes stratégiques, et des rafales de la Force aéronavale nucléaire. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 620** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 713 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin,

M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – À l'alinéa 40, substituer au mot :

« besoins »

le mot :

« crédits ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54 et 56.

**Amendement n° 302** présenté par le Gouvernement.

Substituer à l'alinéa 41 les vingt-et-un alinéas suivants :

« Les budgets dédiés à l'innovation sont nécessaires pour penser le futur de nos armées et pour éclairer dès aujourd'hui des choix structurants. En grande partie dédiés aux études amonts, ils donneront aux armées la capacité à maîtriser les nouveaux champs de conflictualité (espace, fonds marins, champ informationnel, cyber), en captant des technologies et des capacités civiles ou en explorant des nouvelles technologies de rupture. Par exemple des essais de drones, une capacité de calcul quantique pour faire face aux nouvelles menaces, ou encore la fabrication additive et l'internet des objets qui offriront des gains importants dans le maintien en conditions opérationnelles.

« Cette maîtrise s'appuiera sur le développement de démonstrateurs ambitieux, issus notamment de projets portés par les forces et les acteurs institutionnels et socio-économiques des territoires, ainsi que sur l'accélération du déploiement de ces innovations dans les armées. Les axes prioritaires, définis à ce stade mais susceptibles d'évoluer au gré des ruptures technologiques, sont :

« · Les armes à énergie dirigée ;

« · L'hypervélocité ;

« · L'intelligence artificielle ;

« · Les systèmes autonomes (robotique, drones, espace) ;

« · Le spectre électromagnétique et guerre électronique étendue ;

« · Les capteurs à l'ère des technologies quantiques ;

« · L'adaptation militaire des nouvelles technologies de l'énergie portées par l'industrie civile, en particulier l'hybridation des véhicules terrestres, navals et aériens ;

« · Les technologies de discrétion et de furtivité ;

« · Le calcul quantique au service de capacités souveraines comme le renseignement ou la dissuasion.

« Ces thématiques prioritaires seront portées par des démonstrateurs d'envergure parmi lesquels un drone sous-marin océanique, un véhicule d'action dans l'espace en orbite basse, ou encore un satellite à imagerie hyperspectrale.

« Des analyses technico-opérationnelles seront conduites pour affiner les besoins sur les thématiques suivantes :

« · Systèmes de protection active ;

« · Hydrogène et biocarburants ;

« · Transition vers la cryptographie post-quantique ;

« · Canon électromagnétique, armes à énergie dirigée ;

« · Hélicoptère de combat du futur ;

« · Avion spatial.

« Les budgets consacrés à l'innovation, y compris dans le cadre de fonds interministériels, renforceront notre souveraineté, mais ne se substitueront pas à la nécessaire mobilisation de notre BITD pour engager, sans tarder, des projets innovants autofinancés pouvant intéresser l'armée française comme nos partenaires à l'export. Une attention particulière sera apportée aux petites ou moyennes entreprises, singulièrement aux plus innovantes.

« Enfin, ces 10 milliards incluent le financement et subventions aux écoles d'ingénieurs et organismes de recherche sous tutelle, indispensables pour assurer une base solide à la recherche scientifique, mais surtout pour créer des vocations et des synergies entre les armées et le monde académique, moteurs de l'innovation au profit de la souveraineté de la France. »

**Sous-amendement n° 1813** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , notamment en lançant l'étude d'un programme de transformation de l'A300-600ST ou de l'A330-743L pour l'adapter aux spécificités du transport de matériel militaire ».

**Sous-amendement n° 1802** présenté par M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À la suite de l'alinéa 19, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« · Avion de transport stratégique ;

**Amendement n° 1760** présenté par M. Fiévet, M. Batut, M. Marion, M. Vignal, M. Sorre, Mme Lemoine, Mme Le Feu, M. Travert, M. Bordat, Mme Métayer, M. Zulesi, Mme Genetet, Mme Saint-Paul et M. Larssonneur.

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un objectif de rayonnement énergétique et militaire, le ministère de la défense organise des recherches et le développement de carburants de transition tels que les carburants synthétiques, les algocarburants, les e-fuels ou encore l'hydrogène parmi tant d'autres, comme source d'énergie alternative. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 901** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 902 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« La France est une grande nation spatiale. Elle doit garantir son accès souverain à l'espace. Nous disposons des moyens techniques et politiques pour proposer à l'humanité un projet soutenable d'étude et d'utilisation pacifique de l'espace. Notre pays dispose du deuxième budget par habitant au monde pour l'espace (30 € par habitant et par an). Une partie de cet argent a financé en 2022 plus de 24 % du budget de l'ESA. C'est le seul pays européen ayant la maîtrise de l'ensemble des technologies spatiales. »

**Amendement n° 439** présenté par M. Taverne, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,

Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehaut, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu.

À la deuxième phrase de l'alinéa 43, après le mot :

« communication »,

insérer les mots :

« souverains, renforcés par le déploiement d'un troisième satellite Syracuse IV, ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 623** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 715 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après la troisième phrase de l'alinéa 43, insérer la phrase suivante :

« Nos capacités de communications satellitaires spatiales sont renforcées par la mise en orbite d'un troisième satellite Syracuse IV à horizon 2030. »

**Amendement n° 69** présenté par M. Taverner, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilette, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehaut,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après la deuxième phrase de l'alinéa 43, insérer la phrase suivante :

« La participation à ce projet de constellation européenne, IRIS<sup>2</sup>, se fera sans porter atteinte à la poursuite du développement de capacités souveraines et en défendant la participation et les intérêts des entreprises françaises impliquées. »

**Amendement n° 295** présenté par le Gouvernement.

Après la deuxième phrase de l'alinéa 43, insérer la phrase suivante :

« Le programme Syracuse V, successeur de Syracuse IV et constitué d'une nouvelle génération de satellites souverains, sera lancé pendant cette loi de programmation militaire. »

**Sous-amendement n° 1811** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il s'agira d'un modèle de satellite patrimonial, géostationnaire en orbite haute. »

**Amendement n° 188** présenté par M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaingne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

À la dernière phrase de l'alinéa 43, supprimer les mots :

« géostationnaire et basse. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1188** présenté par M. Lachaud, M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet et Mme Keke et n° 1189 présenté par M. Saintoul, M. Laisney,

M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« Pour mener à bien sa politique spatiale et conformément à l'indépendance et à la souveraineté française, l'État se fixe pour objectif la mise en orbite du premier satellite IRIS à horizon 2030. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1149** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 1251 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« Notre pays doit se doter de moyens supplémentaires de neutralisation des actions hostiles menées contre lui depuis l'espace, notamment par l'utilisation de faisceaux lasers et d'intercepteurs afin de faire face à la politique de militarisation de l'espace dans laquelle la Chine, les États-Unis, la Russie et d'autres nations sont engagées. »

**Amendement n° 136** présenté par Mme Rilhac.

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« Le développement de ces nouvelles activités et infrastructures spatiales s'accompagne d'une modernisation de la loi n° 2008-518 du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales et de sa réglementation technique, garantissant un cadre juridique transparent et protecteur pour les acteurs français. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1148** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 1248 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud,

M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« Arianespace et ArianeGroup seront nationalisés. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1434** présenté par Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry et n° 1744 présenté par M. Jacques.

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 45 par les mots :

« tout en assurant la mise en place de mécanismes permettant de garantir le contrôle par l'humain, comme préconisé dans l'avis sur l'intégration de l'autonomie dans les systèmes d'armes létaux rédigé par le Comité d'éthique de la Défense ».

**Amendement n° 1425** présenté par Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

À la quatrième phrase de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« , précision et létalité »

les mots :

« et précision ».

**Amendement n° 1737** présenté par Mme Métayer, M. Marion, Mme Pouzyreff, M. Fiévet, Mme Le Hénanff et M. Bordat.

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 45, après le mot :

« mines, »

insérer les mots :

« notamment en se rapprochant de la Belgique et des Pays-Bas pour le choix du navire et du système de drones, ».

**Amendement n° 1373** présenté par Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit,

M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot.

I. – À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 45, supprimer les mots :

« , tandis qu'une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de connaître, surveiller et agir jusqu'à 6 000 mètres de profondeur ».

II. – En conséquence, après cette même phrase, insérer la phrase suivante :

« En parallèle, une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de contribuer à la protection des infrastructures sous-marines, aux intérêts de la France relatifs à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques, tout en étant capable de faire peser une menace crédible envers un adversaire potentiel qui serait tenté de s'en prendre aux intérêts de la France ou de ses partenaires stratégiques. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1715** présenté par Mme Poueyto, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Linge-mann, Mme Thillaye, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski, n° 1716 présenté par Mme Genetet, Mme Bergé, M. Gassilloud, M. Belhamiti, M. Abad, Mme Abadie, M. Adam, Mme Agresti-Roubache, M. Alauzet, M. Amiel, M. Anglade, M. Ardouin, M. Armand, M. Bataillon, M. Batut, M. Belhaddad, Mme Berete, M. Bordat, M. Borthorel, M. Boudié, Mme Chantal Bouloux, M. Bouyx, Mme Boyer, Mme Braun-Pivet, Mme Bregeon, M. Brosse, Mme Brugnera, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Chandler, Mme Chassaniol, M. Chenevard, Mme Clapot, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Cristol, M. Da Silva, Mme Decodts, Mme Delpech, M. Descrozaille, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Dunoyer, Mme Dupont, Mme Errante, M. Fait, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Fugit, M. Ghomi, M. Girardin, M. Giraud, Mme Givernet, Mme Goetschy-Bolognese, M. Gouffier Valente, M. Grelier, Mme Guichard, M. Guillemard, Mme Guévenoux, M. Raphaël Gérard, M. Haddad, Mme Hai, M. Haury, M. Henriët, Mme Heydel Grillere, M. Holroyd, M. Houlié, Mme Hugues, Mme Iborra, M. Izard, Mme Janvier, M. Kasbarian, Mme Khattabi, Mme Klinkert, M. Labaronne, M. Lacresse, Mme Lakrafi, M. Lauzzana, M. Lavergne, Mme Le Feur, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, M. Ledoux, M. Lefèvre, Mme Lemoine, Mme Liso, M. Lovisol, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaig-nerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive, M. Margue-ritte, M. Marion, Mme Marsaud, M. Didier Martin, M. Masségli, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, Mme Meynier-Millefert, M. Midy, Mme Miller, M. Mournet, Mme Métayer, M. Olive, M. Pacquot, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, M. Didier Paris,

Mme Parmentier-Lecocq, M. Pellerin, M. Perrot, Mme Petel, Mme Peyron, Mme Piron, Mme Pitollat, Mme Pompili, M. Pont, M. Poulliat, Mme Pouzyreff, M. Rebeyrotte, M. Reda, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, M. Roseren, M. Rousset, M. Royer-Perreaut, M. Rudigoz, Mme Saint-Paul, M. Seo, M. Sertin, M. Sitzens-tuhl, M. Sorez, M. Sorre, Mme Spillebout, M. Studer, Mme Liliana Tanguy, Mme Tanzilli, M. Terlier, Mme Thevenot, Mme Tieгна, M. Travert, M. Valence, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Vuibert, M. Vuilletet, M. Weissberg, M. Woerth, Mme Yadan et M. Zulesi, n° 1717 présenté par M. Larsonneur, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot , M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Portar-rieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaut, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland et n° 1739 présenté par Mme Santiago.

À l'avant-dernière phrase de l'article 45, substituer aux mots :

« qu'une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de connaître, de surveiller et d'agir » ;

les mots :

« que l'acquisition de drones et robots sous-marins (AUV Autonomous Underwater Vehicle et ROV Remoted Operat-ely Vehicle) développés en lien avec notre BITD répondra à notre ambition de maîtrise des fonds marins en permettant de connaître, surveiller et agir ».

**Sous-amendement n° 1812** présenté par M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« que l'acquisition de drones et robots sous-marins (AUV Autonomous Underwater Vehicle et ROV Remoted Opera-tely Vehicle) développés en lien avec notre BITD »

les mots :

« que le développement d'une filière souveraine dans le domaine de la maîtrise des fonds marins »

**Sous-amendement n° 1815** présenté par M. Plassard.

À l'alinéa 4, après le mot :

« développés »

insérer le mot :

« souverainement »

**Amendement n°200** présenté par M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaing, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« sera par ailleurs développé »

les mots et la phrase suivante :

« fera l'objet d'un débat au Parlement. En sus, la France s'engage à accélérer les négociations diplomatiques autour de l'interdiction des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). »

*Amendements identiques :*

**Amendements n°1403** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 1404 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 45 par la phrase suivante :

« La possibilité de faire converger le SLAM-F et les systèmes de drones et robots sous-marins, notamment dans la mise à l'eau des vecteurs, sera explorée. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n°1459** présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 1460 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat.

Compléter l'alinéa 45 par la phrase suivante :

« Le SDAM reposera sur une solution souveraine. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n°903** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 904 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 45, insérer l'alinéa suivant :

« Il faut cependant nous méfier de tout « solutionnisme technologique ». Au-delà de la nécessaire prospective sur les moyens, c'est davantage encore une réflexion sur les usages qui sera nécessaire. Concentrée sur les caractéristiques techniques de l'outil, la réflexion ne peut occulter la question de son emploi. Il importe désormais de mener une réflexion sérieuse systématique sur l'équilibre à trouver dans les différents programmes entre rusticité, masse et haute technologie. »

**Amendement n°347** présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement national.

Compléter la première phrase de l'alinéa 47 par les mots :

« de toutes catégories, grâce à des moyens de détection et de neutralisation ».

**Amendement n°543** présenté par Mme Colombier et les membres du groupe Rassemblement national.

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« recherchant des coopérations européennes »

les mots :

« privilégiant tout d'abord la BITD française avant d'envisager de possibles coopérations européennes, et sans exclure des coopérations hors Union européenne ».

**Amendement n°346** présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement national.

À l'avant dernière phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« recherchant des coopérations européennes »

les mots :

« concertation avec la BITD française dans un premier temps, puis en recherchant des coopérations interétatiques ou européennes dans un second temps ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 624** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 716 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 47, après le mot :

« européennes »,

insérer les mots :

« qui ne nuisent pas aux intérêts souverains ».

**Amendement n° 408** présenté par M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement national.

Compléter l'alinéa 47 par les deux phrases suivantes :

« Face à l'augmentation globale de l'intelligence des missiles, les systèmes de contremesures doivent également se perfectionner pour continuer de les contrer. Les évolutions privilégieront des systèmes de protection multi-couches, alliant plusieurs types de masquage-leurrage : alliées au placement retardé de quelques millisecondes de leurres spectraux (à LED ou pyrotechniques), le brouillage, les leurres multi-spot, les flashes et le masquage, sont autant de technologies susceptibles de perturber le missile et donc de renforcer l'auto-défense des plateformes. »

**Amendement n° 1762** présenté par M. Fiévet, M. Batut, M. Marion, M. Vignal, M. Sorre, Mme Lemoine, M. Travert, M. Bordat, Mme Métayer, M. Zulesi, Mme Genetet, Mme Saint-Paul et M. Larsonneur.

Compléter l'alinéa 47 par la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée à l'accélération de la recherche et du développement portant sur les canons électromagnétiques ».

**Amendement n° 1374** présenté par Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califé, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot.

Au début de l'alinéa 49, ajouter la phrase suivante :

« Alors que les tensions s'accroissent dans l'indopacifique, la France prendra toute sa part dans le maintien de la liberté de la circulation maritime et du respect du droit international. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1151** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 1263 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Avant la dernière phrase de l'alinéa 49, insérer la phrase suivante :

« La maîtrise des fonds marins doit notamment permettre d'améliorer la sécurité de nos approches et en particulier afin de garantir la sortie en mer de nos sous-marins. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1150** présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat et n° 1258 présenté par M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« Pour ce faire, il faudra augmenter considérablement les moyens de la surveillance de notre domaine maritime et notre capacité d'intervention dans les eaux françaises. »

**Amendement n° 1176** présenté par M. Giletti, M. Allisio, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Le Pen, Mme Ranc, M. Muller, M. Meurin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Marchio, M. Loubet, M. Lottiaux, Mme Lorho, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Pollet, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Rambaud, Mme Robert-Dehault, M. Rancoule, M. Houssin, M. Schreck, M. Salmon, M. Sabatou, Mme Sabatini, Mme Roullaud, M. Hébrard, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taché de la Pagerie, M. Jolly, M. Jacobelli, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Florence Goulet,

Mme Grangier, M. Guiniot, M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Auzanot, Mme Colombier, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Chudeau, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Barthès, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bovet, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Ballard, M. Baubry et M. Beaurain.

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« Notre présence aérienne sera renforcée en zone indopacifique, afin d'affirmer notre rôle de puissance d'équilibre investie dans la sécurité régionale. »

**Amendement n° 1712** présenté par le Gouvernement.

Compléter l'alinéa 49 par les deux phrases suivantes :

« À titre d'exemple, pour améliorer notre contribution à la souveraineté de Mayotte, 100 militaires supplémentaires seront appuyés par un nouveau moyen de transport amphibie, pendant au moins 300 jours par an par des bâtiments de la Marine nationale équipés de drones et plus régulièrement par des avions de surveillance. Les capacités d'intervention terrestres seront durcies, plus réactives, renforcées lorsque ce sera nécessaire par des hélicoptères et dotées de moyens de vision nocturne. »

**Amendement n° 1125** présenté par M. Giletti, M. Barthès, M. Tivoli, M. Taverne, M. Villedieu, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Sabatou, Mme Sabatini, M. Ballard, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Ranc, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Laporte, Mme Levavasseur, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Mélin, Mme Lelouis, M. Meizonnet, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Loir, M. Marchio, M. Loubet, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Auzanot, Mme Hamelet, M. Berteloot, M. Guiniot, M. Guitton, M. Houssin, M. Hébrard, M. Dragon, M. Girard, M. Gillet, M. Gonzalez, M. Grenon, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Cabrolhier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Chenu, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Cousin, M. Buisson, M. Allisio, M. Bentz, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Bilde, M. Beaurain, M. Baubry et Mme Colombier.

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« Les infrastructures d'accueil de nos bases navales outre-mer seront améliorées afin d'être en mesure d'y accueillir ponctuellement une flotte plus importante, avec notamment l'aménagement du port de Longoni à Mayotte. »

**Amendement n° 1233** présenté par M. Marleix, M. Thiériot, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourdeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur,

Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry.

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« En matière d'infrastructures, étant donnée la situation stratégique du département de Mayotte dans la zone de l'océan Indien, un effort particulier sera consacré à l'aménagement des infrastructures portuaires. »

## Annexes

### SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

La commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire a décidé de se saisir pour avis du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2022 (n° 1268).

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, transmis par Mme la Première ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal sur l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre, signé à Paris le 7 septembre 2021, et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique socialiste de Sri Lanka relatif à l'autorisation d'exercice d'une activité professionnelle salariée par les membres de la famille des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre, signé à Paris le 23 février 2022.

Ce projet de loi, n° 1276, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, transmis par Mme la Première ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant la ratification du Protocole du 30 avril 2010 à la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses.

Ce projet de loi, n° 1277, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de MM. Olivier Marleix, Éric Ciotti et Mme Annie Genevard, une proposition de loi constitutionnelle relative à la souveraineté de la France, à la nationalité, à l'immigration et à l'asile.



Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 1282, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

#### **DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION**

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de M. Patrick Hetzel et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution visant à mettre un terme aux dysfonctionnements de MaPrimeRénov', déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 1275.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de M. Hubert Wulfranc et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution européenne relative à l'avenir du fret ferroviaire, déposée en application de l'article 151-5 du règlement.

Cette proposition de résolution européenne, n° 1279, est renvoyée à la commission des affaires européennes, en application de l'article 151-5 du règlement.

#### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de M. Pierre Henriot, de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport n° 1274, établi au nom de l'office, Les enjeux scientifiques du traité international visant à mettre un terme à la pollution plastique.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de MM. Stéphane Vojetta et Arthur Delaporte, un rapport, n° 1278, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte des dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs les réseaux sociaux.

#### **DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI**

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de Mme la Première ministre, en application de l'article 257 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, le rapport présentant le bilan statistique, au titre de l'année 2022, de l'application de l'article 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.

#### **DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION**

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de Mme Marina Ferrari et M. Joël Giraud, un rapport d'information n° 1280, déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur l'investissement du bloc communal à l'épreuve de la crise, évolutions et perspectives. Focus sur les contrats Petites villes de demain.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de M. Charles de Courson, un rapport d'information n° 1281, déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la délivrance des titres d'identité et ses indicateurs de performance.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 25 mai 2023, de M. Patrick Hetzel, un rapport d'information n° 1283, déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la planification de la construction des prisons : une inexorable procrastination.

#### **CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée le mardi 30 mai 2023 à 10 heures dans les salons de la présidence, salon des Jeux, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Lassay.

## ANALYSE DES SCRUTINS

### Scrutin public n° 1646

sur l'amendement n° 292 du Gouvernement à l'article 2 et rapport annexé du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : . . . . .	59
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	50
Majorité absolue : . . . . .	26
Pour l'adoption : . . . . .	50
Contre : . . . . .	0

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Groupe Renaissance (171)

*Pour* : 27

M. David Amiel, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Xavier Batut, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Clara Chassaniol, Mme Mireille Clapot, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, M. Jean-Marie Fiévet, M. Thomas Gassilloud, Mme Anne Genetet, M. Joël Giraud, Mme Olga Givernet, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Jean-Michel Jacques, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, M. Sylvain Maillard, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Paul Midy, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Barbara Pompili, M. Éric Poulliat, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Philippe Sorez et M. Bruno Studer.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### Groupe Rassemblement national (88)

*Pour* : 4

M. José Beaurain, M. Jocelyn Dessigny, M. Nicolas Dragon et Mme Michèle Martinez.

*Abstention* : 8

M. Frédéric Boccaletti, Mme Caroline Colombier, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. Laurent Jacobelli, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

#### Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

*Pour* : 6

Mme Farida Amrani, M. Idir Boumertit, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, M. François Piquemal et M. Aurélien Saintoul.

#### Groupe Les Républicains (62)

*Pour* : 2

M. Patrick Hetzel et Mme Nathalie Serre.

#### Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

*Pour* : 5

M. Christophe Blanchet, M. Vincent Bru, M. Fabien Lainé, Mme Delphine Lingemann et Mme Josy Poueyto.

#### Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

*Pour* : 1

Mme Isabelle Santiago.

*Abstention* : 1

Mme Mélanie Thomin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Valérie Rabault (présidente de séance).

#### Groupe Horizons et apparentés (29)

*Pour* : 4

Mme Béatrice Bellamy, Mme Agnès Carel, Mme Stéphanie Kochert et Mme Anne Le Hénanff.

#### Groupe Écologiste-NUPES (23)

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

*Pour* : 1

M. Davy Rimane.

#### Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)

#### Non inscrits (4)

### Scrutin public n° 1647

sur l'amendement n° 302 du Gouvernement à l'article 2 et rapport annexé du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : . . . . .	83
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	82
Majorité absolue : . . . . .	42
Pour l'adoption : . . . . .	82
Contre : . . . . .	0

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Groupe Renaissance (171)

*Pour* : 37

M. David Amiel, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Xavier Batut, M. Mounir Belhamiti, M. Jean-René Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Mireille Clapot, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, M. Jean-Marie Fiévet, M. Thomas Gassilloud, Mme Anne Genetet, M. Joël Giraud, Mme Olga Givernet, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Jean-Michel Jacques, Mme Christine Le Nabour, M. Vincent Ledoux, M. Mathieu Lefèvre,

Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Paul Midy, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Emmanuel Pellerin, Mme Barbara Pompili, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Philippe Sorez, M. Bruno Studer et Mme Corinne Vignon.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 13

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. Laurent Jacobelli, Mme Michèle Martinez, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 11

Mme Farida Amrani, M. Carlos Martens Bilongo, M. Idir Boumertit, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Pascale Martin, M. François Piquemal, M. Aurélien Saintoul et Mme Ersilia Soudais.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 2

Mme Nathalie Serre et M. Jean-Louis Thiériot.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Pour* : 6

M. Christophe Blanchet, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Delphine Lingemann, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Pour* : 5

Mme Chantal Jourdan, Mme Anna Pic, Mme Christine Pires Beaune, Mme Isabelle Santiago et Mme Mélanie Thomin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Valérie Rabault (présidente de séance).

#### **Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Pour* : 7

Mme Béatrice Bellamy, Mme Agnès Carel, Mme Stéphanie Kochert, M. Jean-Charles Laronneur, Mme Anne Le Hénanff, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

#### **Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Abstention* : 1

M. Sébastien Peytavie.

#### **Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Davy Rimane.

#### **Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

##### **Non inscrits (4)**

#### **Scrutin public n° 1648**

sur l'amendement n° 295 du Gouvernement à l'article 2 et rapport annexé du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : . . . . . 80

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 79

Majorité absolue : . . . . . 40

Pour l'adoption : . . . . . 79

Contre : . . . . . 0

L'Assemblée nationale a adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Pour* : 38

M. David Amiel, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Xavier Batut, M. Mounir Belhamiti, M. Jean-René Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Mireille Clapot, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, M. Jean-Marie Fiévet, M. Thomas Gassilloud, Mme Anne Genetet, M. Joël Giraud, Mme Olga Givernet, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Jean-Michel Jacques, Mme Christine Le Nabour, M. Vincent Ledoux, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Paul Midy, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Emmanuel Pellerin, Mme Barbara Pompili, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, M. Charles Rodwell, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Philippe Sorez, M. Bruno Studer et Mme Corinne Vignon.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 11

M. José Beaurain, M. Frédéric Boccaletti, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 12

Mme Farida Amrani, M. Carlos Martens Bilongo, M. Idir Boumertit, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepraud, Mme Pascale Martin, M. François Piquemal, M. Aurélien Saintoul et Mme Ersilia Soudais.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 2

Mme Nathalie Serre et M. Jean-Louis Thiériot.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Pour* : 5

M. Christophe Blanchet, M. Vincent Bru, M. Fabien Lainé, Mme Delphine Lingemann et Mme Sabine Thillaye.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)***Pour* : 5

Mme Chantal Jourdan, Mme Anna Pic, Mme Christine Pires Beaune, Mme Isabelle Santiago et Mme Mélanie Thomin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Valérie Rabault (présidente de séance).

**Groupe Horizons et apparentés (29)***Pour* : 5

Mme Agnès Carel, Mme Stéphanie Kochert, M. Jean-Charles Larsonneur, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)***Abstention* : 1

M. Sébastien Peytavie.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Pour* : 1

M. Davy Rimane.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)****Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1649***sur l'amendement n° 1715 de Mme Poueyto et les amendements identiques suivants à l'article 2 et rapport annexé du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . .	86
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	86
Majorité absolue : . . . . .	44
Pour l'adoption : . . . . .	86
Contre : . . . . .	0

L'Assemblée nationale a adopté.

**Groupe Renaissance (171)***Pour* : 39

M. David Amiel, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Belkhir Belhaddad, M. Mounir Belhamiti, M. Jean-René Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Mireille Clapot, M. François Cormier-Bouligeon, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, M. Jean-Marie Fiévet, M. Thomas Gassilloud, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Olga Givernet, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Jean-Michel Jacques, Mme Christine Le Nabour, M. Vincent Ledoux, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Paul Midy, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Emmanuel Pellerin, Mme Barbara Pompili, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Philippe Sorez, M. Bruno Studer et Mme Corinne Vignon.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)***Pour* : 15

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, Mme Michèle Martinez, M. Julien Rancoule, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)***Pour* : 11

Mme Farida Amrani, M. Carlos Martens Bilongo, M. Idir Boumertit, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin, M. François Piquemal et M. Aurélien Saintoul.

**Groupe Les Républicains (62)***Pour* : 2

Mme Nathalie Serre et M. Jean-Louis Thiériot.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)***Pour* : 7

M. Christophe Blanchet, M. Vincent Bru, Mme Mathilde Desjonquères, M. Fabien Lainé, Mme Delphine Lingemann, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)***Pour* : 6

M. Johnny Hajjar, Mme Chantal Jourdan, Mme Anna Pic, Mme Christine Pires Beaune, Mme Isabelle Santiago et Mme Mélanie Thomin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Valérie Rabault (présidente de séance).

**Groupe Horizons et apparentés (29)***Pour* : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Jean-Charles Larsonneur, Mme Anne Le Hénanff, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)****Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Pour* : 1

M. Davy Rimane.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)****Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1650***sur l'amendement n° 1712 (rect.) du Gouvernement à l'article 2 et rapport annexé du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . .	84
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	70
Majorité absolue : . . . . .	36
Pour l'adoption : . . . . .	70
Contre : . . . . .	0

L'Assemblée nationale a adopté.

**Groupe Renaissance (171)***Pour* : 37

M. Jean-Philippe Ardouin, M. Belkhir Belhaddad, M. Mounir Belhamiti, M. Jean-René Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Mireille Clapot, M. François Cormier-Bouligeon, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaillie, M. Jean-Marie Fiévet, M. Thomas Gassilloud, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Olga Givernet, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Jean-Michel Jacques, Mme Christine Le Nabour, M. Vincent Ledoux, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Paul Midy, M. Benoît Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Emmanuel Pellerin, Mme Barbara Pompili, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Philippe Sorez et M. Bruno Studer.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 15

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, Mme Michèle Martinez, M. Julien Rancoule, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Abstention* : 10

Mme Farida Amrani, M. Carlos Martens Bilongo, M. Idir Boumertit, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin et M. Aurélien Saintoul.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 2

Mme Nathalie Serre et M. Jean-Louis Thiériot.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Pour* : 7

M. Christophe Blanchet, M. Vincent Bru, Mme Mathilde Desjonquères, M. Fabien Lainé, Mme Delphine Lingemann, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Pour* : 4

Mme Chantal Jourdan, Mme Anna Pic, Mme Christine Pires Beaune et Mme Isabelle Santiago.

*Abstention* : 1

Mme Mélanie Thomin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Valérie Rabault (présidente de séance).

#### **Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Pour* : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Jean-Charles Laronneur, Mme Anne Le Héanaff, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

#### **Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Abstention* : 2

Mme Cyrielle Chatelain et M. Sébastien Peytavie.

#### **Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Abstention* : 1

M. Davy Rimane.

#### **Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

**Non inscrits (4)**